

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 071-217101757-20230217-2023D004-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois et le 17 du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, BRISET Sylvianne, Marion SAVOY, POCOBELLO Christiane, BERGERAS Roger

Etaient représentés : JULLIEN Jean-Marc, procuration à POCOBELLO Christiane

Etaient absents et excusés : Thomas MAURY

A été nommé secrétaire de séances : BERGERAS Roger

**REUNION DU
17 février 2023**

Date de convocation :

06/02/2023

Date d'affichage :

20/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou repres : 8

Absents : 1

Délibération
2023-4

OBJET :

Subvention au budget annexe transport scolaire pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose de voter une subvention au budget annexe transport scolaire à hauteur de 1500 € pour l'année 2023

Cette subvention sera reprise dans le budget primitif.

Après délibération, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité d'octroyer la somme de 1500 € au budget transport scolaire pour l'année 2023.

Fait à Diconne, le 17 février 2023

Le Maire,
Robert COULON

